

## L'ALTERNANCE

C'est une formation en alternance école – entreprise qui permet de **préparer un diplôme professionnel** et donne l'accès à plus de 400 métiers. Les études sont gratuites.

Selon son niveau scolaire, on peut préparer des diplômes de l'Education Nationale :

- ▶ le **C.A.P.** (Certificat d'Aptitude Professionnelle)
- ▶ le **Bac Professionnel**
- ▶ **certains Baccalauréats Technologiques**
- ▶ le **B.T.S.** (Brevet de Technicien Supérieur)
- ▶ le **D.U.T.** (Diplôme Universitaire de Technologie)
- ▶ des Titres Homologués dépendant d'autres ministères (Jeunesse et Sports, Agriculture...)

### ▶ **Les conditions :**

- ❖ Avoir entre 16 et 26 ans (ou 15 ans dans l'année civile si la classe de 3ème a été accomplie).
- ❖ Trouver un employeur qui doit être « agréé » comme Maître d'Apprentissage et avec lequel le jeune signe un contrat d'apprentissage
- ❖ Produire un certificat médical d'embauche, délivré par le médecin du travail de l'employeur
- ❖ Pour les jeunes étrangers, être titulaire d'un titre de travail ou de séjour (pour les jeunes de moins de 18 ans possibilité de signer un contrat sans titre de travail ou de séjour sous conditions. Se renseigner auprès de la Chambre des Métiers Tel : 01 41 60 75 00)

La formation dure généralement **2 ans à 3 ans**. Les deux premiers mois sont **2 mois d'essai** pendant lesquels l'apprenti ou l'employeur peuvent rompre le contrat. Au-delà de ces 2 mois, c'est un **contrat de travail** qui doit durer 2 ans ou 3 ans.

Le temps de travail varie de **35 à 39 heures par semaine**. Il s'effectue en partie chez l'employeur (entre la moitié et les trois quart du temps, et le reste à l'école appelée **C.F.A.** (Centre de Formation d'Apprentis).

Les congés annuels sont de **5 semaines**.

▶ **La rémunération** elle est calculée en pourcentage du SMIC (base 35h/semaine), selon l'âge et l'ancienneté de l'apprenti :

	Salaire BRUT - Cas général				Salaire BRUT - Coiffure				Salaire BRUT - Bâtiment		
	15 - 17ans	18 - 20 ans	21 et plus		15 - 17 ans	18 - 20 ans	21 et plus		15 - 17 ans	18 - 20 ans	21 et plus
1 <sup>er</sup> année	25% 374 €	41% 614 €	53% 794 €	1 <sup>er</sup> année	27% 405 €	43% 644 €	55% 824 €	1 <sup>er</sup> année	40% 599 €	50% 749 €	55% 824 €
2 <sup>ème</sup> année	37% 554 €	49% 734 €	61% 914 €	2 <sup>ème</sup> année	39% 584 €	51% 764 €	63% 944 €	2 <sup>ème</sup> année	50% 749 €	60% 899 €	65% 974 €
3 <sup>ème</sup> année	53% 794 €	65% 974 €	78% 1169 €	Mention complémentaire	54% 809 €	66% 989 €	78% 1169 €	3 <sup>ème</sup> année	60% 899 €	70% 1049 €	80% 1199 €
Après un CAP en 2 ans	52 % 779 €	64 % 959 €	76 % 1139 €	BP 1 <sup>ère</sup> année	57% 854 €	67% 1004 €	80% 1199 €	Après un CAP en 2 ans	65 % 974 €	75 % 1124 €	80 % 1199 €
				BP 2 <sup>ème</sup> année	67% 1004€	77% 1154 €	80% 1199 €				

- SMIC horaire brut au 1 janvier 2018 = 9,88 €

- pour 35 h par semaine (base de 151.67 h. mensuelles) : mensuel brut = 1498.47 €

- pour 39 h par semaine (base de 169 heures mensuelles): mensuel brut = 1669.72 €

- Le salaire est **exonéré** de l'impôt sur le revenu (plafond fixé annuellement) et n'est pas soumis aux cotisations sociales salariales.

- Les **allocations familiales** peuvent être conservées par la famille jusqu'à ce que l'apprenti atteigne 20 ans.

► **Droits et Obligations de chacun :**

**L'apprenti s'engage à :**

- ❖ Travailler pour l'employeur
- ❖ Suivre les cours du CFA
- ❖ Se présenter à l'examen

**L'employeur s'engage à :**

- ❖ Faire suivre les cours au CFA
- ❖ Assurer la formation pratique de l'apprenti
- ❖ Inscrire l'apprenti aux épreuves de l'examen
- ❖ Verser le salaire chaque mois

► **Pour aider à trouver un employeur :**

<p><b><u>Pour les futurs apprentis du « Campus des métiers » de Bobigny</u></b></p> <p>Contacter les développeurs de l'apprentissage :</p> <p>- M. Fourmont : 01.41.60.75.24 <a href="mailto:b.fourmont@cma93.fr">b.fourmont@cma93.fr</a> (Pâtisserie, boulangerie, vente alimentaire, mécanique, carrosserie, peinture en carrosserie)</p> <p>- Mme Vuckovic : 01.41.83.33.87 <a href="mailto:v.vuckovic@cma93.fr">v.vuckovic@cma93.fr</a> (Esthétique, cosmétique, MC soudage, photographie, sécurité, installateur réseaux, gestion des déchets et propreté urbaine)</p> <p>- Mme Lattab : 01.41.83.33.49 <a href="mailto:s.lattab@cma93.fr">s.lattab@cma93.fr</a> (Installation thermique et sanitaire, électricité, électrotechnique, cordonnerie, prothèse dentaire, ambulancier)</p> <p>Campus des métiers et de l'entreprise 91-129 rue Edouard Renard - 93013 BOBIGNY cedex Tél. 01 41 83 38 38 - <a href="http://www.campus93.fr">www.campus93.fr</a> <a href="mailto:infos@campus93.fr">infos@campus93.fr</a></p>	<p><b><u>Le Pôle Emploi</u></b> du domicile/et Ile de France <a href="http://www.pole-emploi.fr">www.pole-emploi.fr</a></p> <p><b>Pour Gagny :</b> - Maison de l'emploi (Mairie) rue du 8 mai 1945 - 93220 Gagny . 01.56.49.22.88 <a href="mailto:service.mde@mairie-gagny.fr">service.mde@mairie-gagny.fr</a> - Pôle emploi du Raincy 2, allée Blanche . 3949 <a href="mailto:ale.raincy@pole-emploi.fr">ale.raincy@pole-emploi.fr</a></p> <p><b>Pour Villemomble :</b> - le Pôle emploi de Rosny 6 rue de Rome . 3949 <a href="mailto:ale.rosny-bois@pole-emploi.fr">ale.rosny-bois@pole-emploi.fr</a></p> <p><b>Pour Neuilly sur Marne et Neuilly Plaisance :</b> - Le Pôle emploi de Neuilly sur Marne 10 rue Jean Perrin . 3949 <a href="mailto:ale.neuilly@pole-emploi.fr">ale.neuilly@pole-emploi.fr</a></p>	<p><b><u>Les Missions Locales</u></b></p> <p><b>Gagny</b> . 01.56.49.22.88 Rue du 8 mai 1945 - 93220 Gagny</p> <p><b>Villemomble</b> . 01.48.54.56.54 121,123, Avenue de Rosny 93250 Villemomble</p> <p><b>Neuilly s/Marne</b> . 01.41.54.80.85 20, rue Pierre et Camille Thomoux</p> <p><b>Rosny s/bois-Neuilly Plaisance</b> 01.56.63.02.00 Parc de Nanteuil Bât. Robert Schuman 3 rue de Rome 93110 Rosny sous Bois</p>
--	---	--

► **Préparer son entrée en apprentissage, c'est ...**

- ❖ **Prendre contact avec les CFA** dès le 2<sup>ème</sup> trimestre. Ils peuvent organiser des journées portes ouvertes, des mercredis de l'information, des tests ou des entretiens et parfois, aider à la recherche d'un employeur.
- ❖ **Chercher son entreprise** dès le mois de mars
- ❖ **Consulter le site de la Chambre des Métiers** : <http://www.cma93.fr> (rubrique Apprentissage et formations) réglementations, informations générales sur le contrat, formulaire du contrat d'apprentissage.
- ❖ **Portail de l'alternance en Seine Saint Denis** : [www.lepassalternance93.fr](http://www.lepassalternance93.fr)